

Fait le 21/09/2006



CERTIFICAT

POUR LES PRODUITS EN CONVERSION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ECOCERT sas atteste que les produits désignés ci-dessous, produits et mis sur le marché sous la responsabilité du licencié :

**EARL ANDRE ET MIREILLE TISSOT
M et Mme TISSOT Stéphane**

39600 MONTIGNY LÈS ARSURES - France

sont conformes à l'article 5 point 5 du règlement C.E.E. n°2092/91 modifié du conseil du 24 juin 1991 pour les productions végétales.

Le(s) 5 produit(s) suivant(s) peuvent utiliser la dénomination :

EN CONVERSION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Libellé	Surf. (ha)	Qté Est.	Unité	Début Validité	Fin Validité
Raisins de cuve savagnin	0.290	11.60	hl	31/08/2006	31/12/2007
Raisins de cuve trousseau	0.190	4.75	hl	31/08/2006	31/12/2007
Raisins de cuve chardonnay	0.345	10.35	hl	31/08/2006	31/12/2007
Raisins de cuve chardonnay	1.600	80	hl	31/08/2006	31/12/2007
Raisins de cuve trousseau pinot	0.540	27	hl	31/08/2006	31/12/2007

Fin du document - Total : 1 page(s)

Le présent document est la propriété d'ECOCERT sas.
Il doit être restitué sur simple demande.
Il doit être accompagné d'une licence en cours de validité.
Seul l'original signé est valable.

Le Responsable de Certification, Antoine FAURE

ECOCERT sas – BP 47 – 32600 L'ISLE-JOURDAIN – Tél. 05 62 07 34 24 – Fax. 05 62 07 11 67

Organisme de contrôle agréé par le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Agriculture par arrêté du 21 décembre 1992, sous le numéro FR-AB 01 et accrédité par le COFRAC sous le numéro 7.0031